

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



24 OCTOBRE 2017

N° 9

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

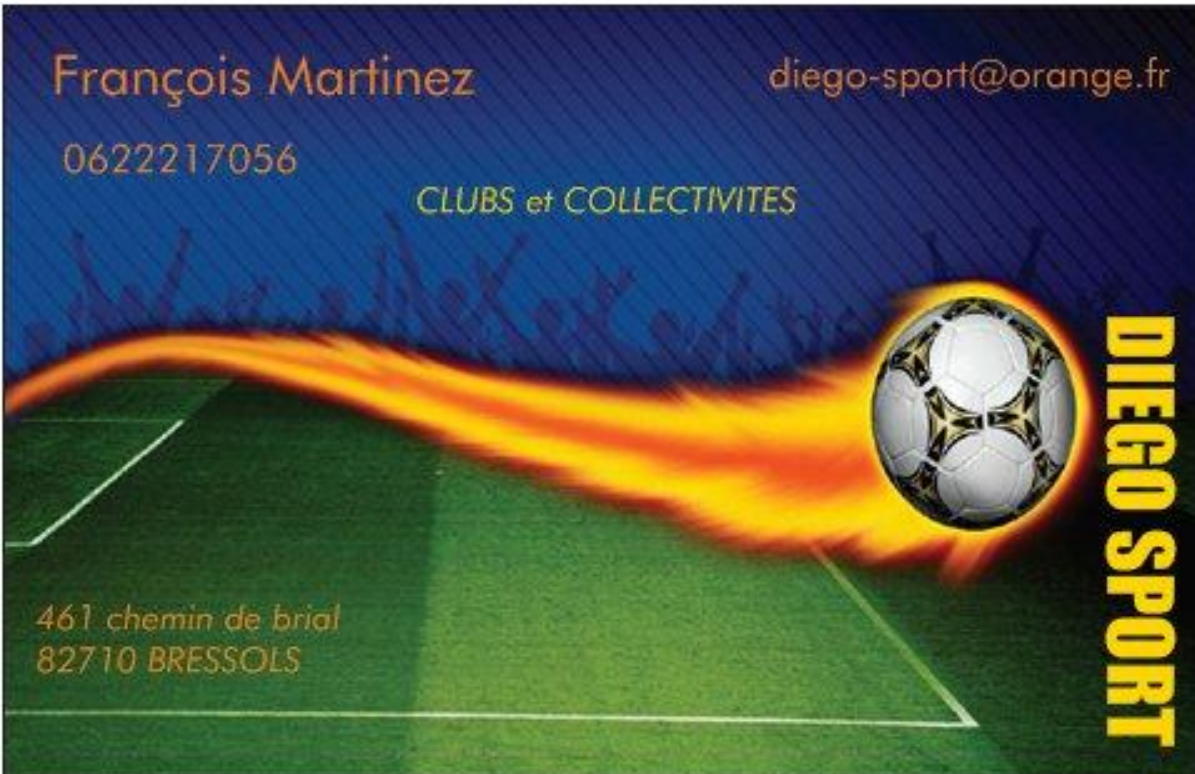


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Résultats semaine 42,
- Sportivité semaine 42,
- Coupe Occitane,
- Prévisions calendrier,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 44 à 46.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 Octobre 2017.

Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①② SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

US CAF : jusqu'au 31/10 (1 joueur)

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 14/11 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 31/10 (16 joueurs)

MISTRAL P.L. : jusqu'au 14/11 (1 joueur)

PASPORT : jusqu'au 31/10 (3 joueurs) et jusqu'au 14/11 (1 joueur)

SCLE FOOT : jusqu'au 14/11 (2 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 14/11 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 24/10 (3 joueurs)

PASPORT : à partir du 24/10 (25 joueurs)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- AC2L : jusqu'au 07/11 (19 joueurs) et jusqu'au 21/11 (5 joueurs)
- US AERO FOOT : jusqu'au 31/10 (7 joueurs) et jusqu'au 21/11 (3 joueurs)
- ALTRAN FOOT : jusqu'au 31/10 (1 joueur)
- FSGT AUCAMVILLEOISE : jusqu'au 07/11 (23 joueurs)
- US CAF : jusqu'au 31/10 (3 joueurs)
- ASC CNES : jusqu'au 21/11 (24 joueurs)
- USEMA COLOMIERS : jusqu'au 07/11 (4 joueurs)
- DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 31/10 (18 joueurs)
- ASEAT : jusqu'au 14/11 (21 joueurs)
- FONBO FC : jusqu'au 21/11 (18 joueurs)
- IO TEAM : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)
- LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/10 (8 joueurs)
- MECAPROTEC : jusqu'au 07/11 (22 joueurs)
- MISTRAL P.L. : jusqu'au 21/11 (1 joueur)
- NEW TEAM : jusqu'au 07/11 (1 joueur)
- FC POTO : jusqu'au 31/10 (21 joueurs)
- AJ ST EXUPERY : jusqu'au 14/11 (26 joueurs)
- SB SPORT : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)
- SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 07/11 (25 joueurs)
- SCLE FOOT : jusqu'au 14/11 (26 joueurs)
- SOPRA FOOT : jusqu'au 14/11 (3 joueurs)
- TOULOUSE SA : jusqu'au 31/10 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs disqualifiés**:

- AS DRT : à partir du 24/10 (1 joueur)
- NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)
- SB SPORT : à partir du 24/10 (18 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- ASCA : jusqu'au 14/11 (25 joueurs)
- USA FOOT : jusqu'au 14/11 (13 joueurs)
- USEMA COLOMIERS: jusqu'au 14/11 (4 joueurs)
- FORZA VIOLA : jusqu'au 14/11 (1 joueur)
- MISTRAL P.L. : jusqu'au 14/11 (2 joueurs)
- NEW TEAM : jusqu'au 14/11 (3 joueurs)
- ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 14/11 (4 joueurs)
- TOULOUSE SA : jusqu'au 14/11 (10 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

US CAF : à partir du 17/10 (20 joueurs)

ARBITRAGE

Manque certificat médical de SILHOL René. **Dernier rappel avant arrêt désignation.**

TRESORERIE

Les clubs MECAPROTEC FC, PASPORT et AJ ST EXUPERY doivent se mettre à jour financièrement auprès de la commission le plus rapidement possible.

RESULTATS

SEMAINE 42 DU 16/10/2017 AU 20/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 3

PASPORT	2	-	0	ASC CNES	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	0	AS ST LOUP CAMMAS	

Exempt : ASEAT

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 3

AC2L	4	-	2	DYNAMO AGAFOUS FC	
ASCA	2	-	3	NEW TEAM	

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 3

TOLOSA FOOT SYSTEM	0	-	5	MISTRAL P.L.	
--------------------	---	---	---	--------------	--

Coupe Occitane : Poule A - Tour 3

DYNAMO FC	0	-	1	FC POTO	
ATHLETICO TOLOSA B	4	-	6	SB SPORT FC	

Exempt : AS DRT

Coupe Occitane : Poule B - Tour 3

FSGT AUCAMVILLOISE	3	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
SCLE FOOT	2	-	3	FORZA VIOLA FC	

Exempt : USA FOOT

Coupe Occitane : Poule C - Tour 3

ATHLETICO TOLOSA C	1	-	6	TOULOUSE SA	
--------------------	---	---	---	-------------	--








USEMA COLOMIERS	10	-	0	SOPRA FOOT	
-----------------	----	---	---	------------	--

Exempt : FONBO FC

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

FA ROQUES	2	-	2	ALTRAN FOOT	
IO TEAM	3	-	0	MECAPROTEC FC	F

Exempt : SHAKHTAR TOLOSA

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO FC.

SPORTIVITE SEMAINES 42

QUATRE sorties temporaires et **HUIT** avertissements pour **12** rencontres arbitrées.

COUPE OCCITANE

Nous n'avons toujours pas reçu les quotas de qualification concernant la Coupe de France Auguste Delaune.

Par contre, concernant la Coupe Occitane, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés, et classés de 1 à 8. Les "quart de finale" auront lieu la semaine 4 et opposeront les équipes selon la procédure suivante:

L'équipe classée première (aux points) contre la huitième, la deuxième contre la septième, la troisième contre la sixième, et la quatrième contre la cinquième.

PREVISIONS CALENDRIER

Nous vous rappelons que le calendrier prévisionnel que vous recevez en début de saison n'est donné qu'à titre indicatif, mais surtout pour que les équipes ayant un terrain puissent le réserver pour leurs rencontres. Concernant celles prévues sur les terrains de Toulouse, vous savez que nous sommes dépendants de la confirmation de la municipalité et que ces terrains sont susceptibles de modification. Pour connaître la programmation définitive, vous devez vous reporter au bulletin. Seule cette programmation sera prise en compte pour régler tout litige.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 45 DU 06/11/2017 AU 10/11/2017

Division: Promotion Excellence - Journée 3 aller

SHAKHTAR TOLOSA

FA ROQUES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division: Promotion Honneur - Journée 3 aller

AS DRT

ATHL. TOLOSA C

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Les calendriers des différentes compétitions sont visibles sur le site de la FSGT.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 44 DU 30/10/2017 AU 03/11/2017

TREVE

SEMAINE 45 DU 06/11/2017 AU 10/11/2017

Division : Excellence – Journée 3 aller

SHADOCKS SEILH

ASC CNES

Seilh Synthé

Ve 10/11

20h45

ATHLETICO TOLOSA B

AJ SAINT EXUPERY

Sordelo St

Je 09/11

19h45

USEMA COLOMIERS

ASEAT

Capitany Synthé

Me 08/11

20h00

US LABEGE

PASPORT

Labège Innop. Synthé

Lu 06/11

20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA A

SCLE FOOT

M. Cerdan St.

Lu 06/11

19h45

MECAPROTEC FC

MISTRAL P.L.

Muret Auriol

Lu 06/11

20h00

FC POTO

FONBO FC

La Ramée Synthé

Ve 10/11

19h45

SHAKHTAR TOLOSA

FA ROQUES

La Ramée Hb

Ve 10/11

19h45

Division : Honneur – Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC

NEW TEAM

Stadium Taton Synthé

Je 09/11

20h30

AC2L

ALTRAN FOOT

Blagnac Baradels Syn

Je 09/11

20h45

FSGT AUCAMVILLOISE

AS ST LOUP CAMMAS

Lardenne Synthé

Me 08/11

19h45

DYNAMO AGAFOUS FC

SB SPORT FC

Stadium Taton Synthé

Lu 06/11

20h00

Exempt. ASCA

Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller

US CAF	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 08/11	19h45
AS DRT	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Je 09/11	19h45
TOULOUSE SA	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Je 09/11	19h45
USA FOOT	TOLOSA FOOT SYST	Blagnac Baradels Syn	Me 08/11	20h45
DYNAMO FC	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo St	Me 08/11	19h45

SEMAINE 46 DU 13/11/2017 AU 17/11/2017

Division : Excellence – Journée 4 aller

USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 15/11	20h00
US LABEGE	ATHLETICO TOLOSA B	Remis au 20/11		
PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St	Me 15/11	19h45
ASEAT	ASC CNES	Ceat Oran	Ve 17/11	20h30

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

FC POTO	SCLE FOOT	La Ramée Synthé	Ve 17/11	19h45
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan St.	Lu 13/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 13/11	20h30
SHAKHTAR TOLOSA	MISTRAL P.L.	D. Faucher	Ve 17/11	19h45

Division : Honneur – Journée 4 aller

FORZA VIOLA FC	AC2L	Stadium Taton Synthé	Je 16/11	20h30
ALTRAN FOOT	NEW TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 16/11	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	ASCA	Saint Loup Cammas	Je 16/11	20h15
DYNAMO AGAFOUS FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Lardenne Synthé	Me 15/11	19h45
Exempt.	SB SPORT FC			

Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller

IO TEAM	SOPRA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 13/11	20h00
TOLOSA FOOT SYSTEM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 16/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 15/11	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	AS DRT	Sordelo St	Je 16/11	19h45
US CAF	DYNAMO FC	La Ramée Hb	Je 16/11	19h45

**Il n'y aura pas
de bulletin la
semaine prochaine**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



7 NOVEMBRE 2017

N° 10

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Résultats semaine 43,
- Sportivité semaine 43,
- Coupe Auguste Delaune,
- Sanctions,
- Calendrier semaines 46 et 47.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 6 Novembre 2017.

Présents : Bruno CADART, Jean-Claude LECRU et José MARTINEZ.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

LES VIEILLES CANAILLES : manque carton blanc de NICOLAS S. du foot à 7.

FC POTO : licence de LLORACH Fabrice déposée pour validation. Ce joueur est inconnu au foot à 11.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)

FONBO FC : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 21/11 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 21/11 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 31/10 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 21/11 (5 joueurs)

FSGT AUCAMVILLEOISE : jusqu'au 28/11 (1 joueur)

ASEAT : jusqu'au 14/11 (21 joueurs)

FONBO FC : jusqu'au 21/11 (18 joueurs)
US LABEGE : jusqu'au 14/11 (4 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 21/11 (3 joueurs)
LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 28/11 (18 joueurs)
MISTRAL P.L. : jusqu'au 05/12 (1 joueur)
PASPORT : jusqu'au 21/11 (29 joueurs)
FA ROQUES : jusqu'au 05/12 (3 joueurs)
SCLE FOOT : jusqu'au 14/11 (3 joueurs) et jusqu'au 05/12 (2 joueurs)
SOPRA FOOT : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (19 joueurs)
ALTRAN FOOT : à partir du 31/10 (1 joueur)
FSGT AUCAMVILLE : à partir du 07/11 (1 joueur)
AS DRT : à partir du 24/10 (1 joueur)
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 31/10 (4 joueurs)
NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur) et à partir du 07/11 (1 joueur)
FC POTO : à partir du 31/10 (2 joueurs)
TOULOUSE SA : à partir du 31/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FORZA VIOLA : jusqu'au 14/11 (1 joueur)
IO TEAM. : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)
FC POTO : jusqu'au 21/11 (19 joueurs)
SB SPORT : jusqu'au 21/11 (20 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

Tous les arbitres doivent passer **rapidement** à la commission avec une photo (sauf ceux qui l'ont donnée) pour valider leur licence et retirer leur carte d'arbitre auprès de José.

TRESORERIE

Les clubs MECAPROTEC FC et PASPORT doivent se mettre à jour financièrement auprès de la commission avant le 15/11/2017, faute de quoi, leurs résultats ne seront pas homologués.

RESULTATS

SEMAINE 43 DU 23/10/2017 AU 27/10/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 4

AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	2	PASPORT	
ASC CNES	0	-	2	ASEAT	

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Coupe Auguste Delaune : Poule 3 - Tour 4

US LABEGE	2	-	3	SHADOCKS DE SEILH	
-----------	---	---	---	-------------------	--

Coupe Occitane : Poule A - Tour 4

AS DRT	0	-	5	ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	5	-	1	SB SPORT FC	

Exempt : DYNAMO FC

Coupe Occitane : Poule B - Tour 4

ATHLETICO TOLOSA A	6	-	0	USA FOOT	
FORZA VIOLA FC	1	-	5	FSGT AUCAMVILLOISE	

Exempt : SCLE FOOT

Coupe Occitane : Poule C - Tour 4








FONBO FC	2	-	1	SOPRA FOOT	
TOULOUSE SA	2	-	2	USEMA COLOMIERS	

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

MECAPROTEC FC	3	-	2	FA ROQUES	
ALTRAN FOOT	0	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	

Exempt : IO TEAM

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** :

SPORTIVITE SEMAINE 43

SIX sorties temporaires, **SEPT** avertissements et **UNE** exclusion (carton jaune+carton blanc) pour **11** rencontres arbitrées.

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Le Collectif Delaune nous a communiqué le quota pour les 1/32ème de finale. Nous aurons 8 équipes qualifiées.

Les trois premiers de la poule 1 et les deux premiers des poules 2 et 3.

Le dernier qualifié sera le meilleur troisième des poules 2 et 3.

SANCTIONS

Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / PASPORT du 26/10/17 – Coupe Delaune – Poule 1 - Tour 4:

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour "*ENERVEMENT*"

– SORTIE TEMPORAIRE –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne

– EXCLUSION –

BENEJAM Lionel, licence n°656624 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Pour "*GESTE DEPLACÉ ENVERS L'ARBITRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/09/17 (ART 32 – §B – f),

TAOUI Stéphane, licence n°55498962, (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 13/11/2017.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 46 DU 13/11/2017 AU 17/11/2017

Division : Excellence – Journée 4 aller

USEMA COLOMIERS

SHADOCKS SEILH

Capitany Synthé

Me 15/11

20h00

US LABEGE

ATHLETICO TOLOSA B *Remis au 20/11*

PASPORT

AJ SAINT EXUPERY

Sordelo St

Me 15/11

19h45

ASEAT

ASC CNES

Ceat Oran

Ve 17/11

20h30

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

FC POTO	SCLE FOOT	La Ramée Synthé	Ve 17/11	19h45
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan St.	Lu 13/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 13/11	20h30
SHAKHTAR TOLOSA	MISTRAL P.L.	D. Faucher	Ve 17/11	19h45

Division : Honneur – Journée 4 aller

FORZA VIOLA FC	AC2L	Stadium Taton Synthé	Je 16/11	20h30
ALTRAN FOOT	NEW TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 16/11	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	ASCA	Saint Loup Cammas	Je 16/11	20h15
DYNAMO AGAFOUS FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Lardenne Synthé	Me 15/11	19h45

Exempt. SB SPORT FC**Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller**

IO TEAM	SOPRA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 13/11	20h00
TOLOSA FOOT SYSTEM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 16/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 15/11	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	AS DRT	Sordelo St	Je 16/11	19h45
US CAF	DYNAMO FC	La Ramée Hb	Je 16/11	19h45

SEMAINE 47 DU 20/11/2017 AU 24/11/2017**Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 5**

ASC CNES	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Syn.	Lu 20/11	20h00
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 24/11	20h30

Exempt. PASPORT**Coupe Occitane : Poule A - Tour 5**

SB SPORT FC	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 22/11	19h45
FC POTO	AS DRT	La Ramée Hb	Ve 24/11	19h45

Exempt. ATHLETICO TOLOSA B**Coupe Occitane : Poule B - Tour 5**

USA FOOT	SCLE FOOT	Blagnac Baradels Sy	Me 22/11	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 23/11	20h30

Exempt. FSGT AUCAMVILLOISE**Coupe Occitane : Poule C - Tour 5**

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA C	Capitany Synthé	Me 22/11	20h00
TOULOUSE SA	FONBO FC	La Ramée Synthé	Je 23/11	19h45

Exempt. SOPRA FOOT**Coupe Occitane : Poule D - Tour 5**

SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 24/11	19h45
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	Blagnac Baradels Sy	Je 23/11	20h45

Exempt. FA ROQUES**RATTRAPAGE****Division : Excellence – Journée 4 aller**

US LABEGE	ATHLETICO TOLOSA B	Labège Innop. Synthé	Lu 20/11	20h15
-----------	--------------------	----------------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



14 NOVEMBRE 2017

N° 11

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Résultats semaine 45,
- Sportivité semaine 45,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Sanctions,
- Litiges
- Calendrier semaines 47 et 48.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Novembre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

LES VIEILLES CANAILLES : manque carton blanc de NICOLAS S. du foot à 7.

MECAPROTEC FC : manque autorisation et carton blanc du joueur du foot à 7 SAGNIER Benoît.

FA ROQUES : manque autorisation du club 220 VOLP pour le joueur RIANCO Manuel.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 28/11 (1 joueur)

FONBO FC : jusqu'au 21/11 (2 joueurs) et jusqu'au 28/11 (1 joueur)

FA ROQUES : jusqu'au 28/11 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 28/11 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 21/11 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/12 (2 joueurs)

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 28/11 (1 joueur)
ASC CNES: jusqu'au 12/12 (2 joueurs)
FONBO FC : jusqu'au 21/11 (18 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 21/11 (3 joueurs) et jusqu'au 12/12 (1 joueur)
LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 28/11 (18 joueurs)
MISTRAL P.L. : jusqu'au 05/12 (1 joueur)
PASPORT : jusqu'au 21/11 (2 joueurs)
FA ROQUES : jusqu'au 05/12 (3 joueurs)
AJ ST EXUPERY : jusqu'au 12/12 (1 joueur)
SOPRA FOOT : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 12/12 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (9 joueurs)
AS DRT : à partir du 24/10 (1 joueur)
US LABEGE : à partir du 14/11 (2 joueurs)
NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur) et à partir du 07/11 (1 joueur)
SCLE FOOT : à partir du 14/11 (2 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USA FOOT : jusqu'au 21/11 (10 joueurs)
SB SPORT : jusqu'au 21/11 (20 joueurs)
SCLE : jusqu'au 21/11 (3 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FORZA VIOLA : à partir du 14/11 (1 joueur)

ARBITRAGE

Tous les arbitres doivent passer **rapidement** à la commission avec une photo (sauf ceux qui l'ont donnée) pour valider leur licence et retirer leur carte d'arbitre auprès de José et ceci avant le **30/11/2017**, ensuite, plus de désignation. Très peu parmi vous sont passés.

A quoi sert le bulletin !!!!!


TRESORERIE

Le club MECAPROTEC FC doit se mettre à jour financièrement auprès de la commission avant le 15/11/2017, faute de quoi, ses résultats ne seront pas homologués.

RESULTATS

SEMAINE 45 DU 06/11/2017 AU 10/11/2017

Division : Excellence - Journée 3 aller

SHADOCKS DE SEILH	3	-	0	ASC CNES	
ATHLETICO TOLOSA B	1	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
USEMA COLOMIERS	2	-	1	ASEAT	
US LABEGE	4	-	1	PASPORT	

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	3	SCLE FOOT	
MECAPROTEC FC	7	-	1	MISTRAL P.L.	
FC POTO	3	-	0	FONBO FC	
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	3	FA ROQUES	








Division : Honneur - Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC	5	-	0	NEW TEAM	
AC2L	0	-	9	ALTRAN FOOT	
FSGT AUCAMVILLOISE	5	-	1	AS ST LOUP CAMMAS	
DYNAMO AGAFOUS FC	5	-	4	SB SPORT FC	

Exempt : ASCA

Division : Promotion Honneur - Journée 3 aller

US CAF	0	-	6	IO TEAM	
AS DRT	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA C	
TOULOUSE SA	4	-	2	SOPRA FOOT	
USA FOOT	2	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	
DYNAMO FC	2	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : ATHLETICO TOLOSA B.

SPORTIVITE SEMAINE 45

DEUX sorties temporaires, **DIX** avertissements et **UNE** exclusion pour **17** rencontres arbitrées.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le lundi 4 décembre à 18h au siège du Comité.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 08/11/17 – Excellence - Journée 3 aller :

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU*" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 28/09/17 (**ART 32 – §B – f**),
N'WOLE Franck, licence n°446681 (ASEAT)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/11/17.**

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / FA ROQUES du 10/11/17 – Promotion Excellence - Journée 3 aller :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ADVERSAIRE*" – **EXCLUSION** –
PALOMBI Yann, licence n°661884 (SHAKHTAR TOLOSA)
- **Suspendu jusqu'à réception du rapport et traitement par la commission.**

LITIGES

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / ASC CNES du 20/09/17 – Excellence – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur MACHADO Simon (AJ SAINT EXUPERY), **non qualifié** à la date de la rencontre,
- **Match perdu par pénalité à AJ SAINT EXUPERY**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ASC CNES** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre MECAPROTEC FC / SCLE FOOT du 18/09/17 – Promotion Excellence – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur SAGNIER Benoît (MECAPROTEC FC), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à MECAPROTEC FC**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SCLE FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre ALTRAN FOOT / FORZA VIOLA FC du 21/09/17 – Honneur – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur NGUYEN CHI Ken (ALTRAN FOOT), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à ALTRAN FOOT**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **FORZA VIOLA FC** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre TOLOSA FOOT SYSTEM / SOPRA FOOT du 20/09/17 – Promotion Honneur – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur BOIRIE Guillaume (TOLOSA FOOT SYSTEM), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à TOLOSA FOOT SYSTEM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SOPRA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre DYNAMO FC / USA FOOT du 21/09/17 – Promotion Honneur – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur RIGOLE Nicolas (USA FOOT), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à USA FOOT**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **DYNAMO FC** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre SCLE FOOT / ATHLETICO TOLOSA A du 28/09/17 – Coupe Occitane - Poule B – Tour 1:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur TISSIER Pierre (SCLE FOOT), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à SCLE FOOT**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA A** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre IO TEAM / ALTRAN FOOT du 05/10/17 – Coupe Occitane - Poule D –

Tour 2:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur FIORIO Benoît (IO TEAM), **non qualifié** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ALTRAN FOOT** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 47 DU 20/11/2017 AU 24/11/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 5

ASC CNES	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Syn.	Lu 20/11	20h00
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 24/11	20h30

Exempt: PASPORT

Coupe Occitane : Poule A - Tour 5

SB SPORT FC	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 22/11	19h45
FC POTO	AS DRT	La Ramée Hb	Ve 24/11	19h45

Exempt: ATHLETICO TOLOSA B

Coupe Occitane : Poule B - Tour 5

USA FOOT	SCLE FOOT	Blagnac Baradels Sy	Me 22/11	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 23/11	20h30

Exempt: FSGT AUCAMVILLOISE

Coupe Occitane : Poule C - Tour 5

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA C	Capitany Synthé	Me 22/11	20h00
TOULOUSE SA	FONBO FC	La Ramée Synthé	Je 23/11	19h45

Exempt: SOPRA FOOT

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5

SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 24/11	19h45
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	Blagnac Baradels Sy	Je 23/11	20h45
Exempt: FA ROQUES				

RATTRAPAGE**Division : Excellence – Journée 4 aller**

US LABEGE	ATHLETICO TOLOSA B	Labège Innop. Synthé	Lu 20/11	20h15
-----------	--------------------	----------------------	----------	-------

SEMAINE 48 DU 27/11/2017 AU 01/12/2017**Division : Excellence – Journée 5 aller**

ASEAT	SHADOCKS SEILH	Ceat Oran	Ve 01/12	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	Stadium Taton Synthé	Lu 27/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	US LABEGE	Stadium Taton Synthé	Je 30/11	20h30
ASC CNES	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Me 29/11	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

SCLE FOOT	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 30/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	Remis		
MECAPROTEC FC	SHAKHTAR TOLOSA	Muret Auriol	Lu 27/11	20h00
MISTRAL P.L.	FA ROQUES	La Ramée Hb	Je 30/11	19h45

Division : Honneur – Journée 5 aller

AS ST LOUP CAMMAS	FORZA VIOLA FC	Saint Loup Cammas	Je 30/11	20h15
ASCA	AC2L	Beaupuy	Me 29/11	20h15
ALTRAN FOOT	DYNAMO AGAFOUS FC	Blagnac Baradels Syn	Je 30/11	20h45
SB SPORT FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Lardenne Synthé	Me 29/11	19h45

Exempt: NEW TEAM**Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller**

IO TEAM	TOULOUSE SA	La Ramée Hb	Ve 01/12	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Sordelo St	Me 29/11	19h45
SOPRA FOOT	USA FOOT	Sordelo St	Je 30/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 27/11	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	US CAF	La Ramée Synthé	Ve 01/12	19h45